Note explicative

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

REFERENCE ET INTITULE DU PROJET :

128 LOUVAIN III

Adresse du projet : Chaussée de Louvain 896 - 1140 Evere
Cadastre : Division 2 Section C N° 117r6
Maître d'Ouvrage : [redacted]

OBJET DE LA DEMANDE

Isolation par l'Extérieur d'une Toiture Existante

Situation Existante

La parcelle est implantée dans un tissu urbain mixte caractérisé par la présence d'équipements collectifs sur le chaussée de Louvain à Evere. Bien que des fonctions diverses soient présentes à proximité, les bâtiments voisins appartenant au même îlot sont essentiellement des habitations à vocation résidentielle. Le site bénéficie ainsi d'un environnement résidentiel tout en profitant de la proximité de différents services et équipements.

Projet

Le demandeur souhaiterait isoler la toiture existante par l'extérieur afin d'améliorer les performances thermiques et énergétiques du bâtiment conformément aux objectifs PEB. Cette intervention nécessite une légère augmentation de l'épaisseur de la toiture, entraînant une rehausse limitée de quelques centimètres par rapport aux toitures mitoyennes voisines. Cette modification, purement technique, reste minime et n'a pas d'impact significatif sur le voisinage ni sur l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Dérogation au RRU Titre I Chap 2 Article 6 Point 1.2° : La Toiture

Raison : Rehaussement de la toiture avec dépassement limité du niveau des toitures mitoyennes voisines;

Justification : Le projet prévoit un léger rehaussement de la toiture afin de permettre la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble de la toiture. L'épaisseur des nouvelles couches d'isolation et de finition entraîne un dépassement limité de quelques centimètres par rapport aux niveaux des toitures mitoyennes voisines. Cette intervention est nécessaire pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment, réduire les déperditions thermiques et assurer un meilleur confort intérieur, tout en maintenant une intégration harmonieuse dans le contexte bâti existant et sans impact significatif sur le voisinage.